



EFS
Île de France

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS



SOMMAIRE :

Page 1 - L'Édito

Page 2 à 5 - Résumé du CSE de
novembre et décembre 2023

La CFDT à l'EFS, c'est :

- un site internet cfdt-efs.fr,
- un compte Twitter,
- une page Facebook.



Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63
Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46
Orphéo NASCIMBENI : 06.22.09.12.90

SECTION SYNDICALE CFDT EFS - Île de France

La Plaquette Enragée !

Décembre 2023

L'édito

Catherine FERNANDEZ et Frédéric DIDELOT
Délégués syndicaux régionaux

Cher Père Noël,

Encore cette année, nos collègues CFDT ont bien travaillé, d'ailleurs aux élections professionnelles, la majorité des personnels de l'EFS ont voté pour eux !

Il faudra que notre Direction en prenne conscience, 43%, ce n'est pas rien.

Est-ce que toi aussi, on t'a installé un système de géolocalisation pour savoir où se trouve ton traineau en temps réel ? On se sait jamais, si tes rennes se perdent avec nos cadeaux.

Arrives-tu à garder, grâce à tes mignons petits lutins, ton usine à cadeaux propre, car chez nous, le ménage n'est plus fait et les poubelles s'entassent et on doit se transformer en fée du logis !

L'hiver arrive, tu dois avoir froid dans le grand nord !! Toi aussi, tu as mis le thermostat à 19°C ? Nous, on se les gèle... Enfin pas partout, au siège, ils n'ont pas dû avoir la même consigne !

L'année va être compliquée avec les JO, si tu peux prévoir une grosse enveloppe pleine de sous-sous sous le sapin, pour que notre Direction puisse, au moins, nous payer correctement et recruter de nouveaux copains comme pour nos collègues de l'APHP ? Parce que notre Direction nous dit qu'on n'aura rien, Nada, Walou, Que'tchi, Peau de balle, Peanuts ...mais on aura nos vacances en temps et en heure. Ahhh !! On est sauvé, merci père Noël !

On compte sur toi car on serait bien ennuyé si tous nos collègues quittaient l'EFS ; pour le coup, on aura moins que rien !

Peux-tu avoir une attention particulière pour tous les salariés qui, par manque d'effectifs, ne pourront pas prendre de vacances en cette fin d'année.

Sans oublier ceux qui travaillent les jours et nuits fériés. Tu pourrais peut-être partager ton lait et tes petits gâteaux ? Ce serait appréciable. Notre Direction ne prévoit rien du tout, ni plateaux repas, ni remboursement sur note de frais, ni même une petite boîte de chocolats comme c'est le cas dans d'autres régions.

Un petit lutin nous as dit que peut-être, cette année, pour la première fois, tu pourrais leur envoyer un panier gourmand ...

Merci père Noël !

Catherine et Frédéric qui t'aiment fort !

Information sur l'organisation du travail en IDF en prévision des JO et JOP 2024

La Direction souhaite :

- Renforcer les équipes où les salariés travaillent seuls de nuit et de week-end
- Etaler la période des congés été du 1er mai au 31 octobre 2024
- Renforcer les équipes sur certains sites
- Augmenter le nombre de jours de télétravail
- Mise en place d'un horaire de travail 17h45-00h45 sur certains sites

Le tout sans aucune compensation financière comme le fait l'APHP pour une semaine non prise entre le 1er juillet et le 31 août, les salariés des services concernés se voient octroyer une prime allant de 800 € à 1200€ en fonction de sa catégorie. Quel mépris pour les salariés de l'EFS !

De plus, la CFDT a demandé les effectifs réels versus les effectifs cibles, la planification théorique ainsi que le respect de nos accords.

L'EFS peine à garder son personnel mais également à recruter : Cela ne va pas aller en s'arrangeant.

Consultation sur la modification de la maison du don de l'HEGP en plasma center pour 2024

La CFDT a fait une déclaration expliquant pourquoi elle ne participera pas au vote et a demandé que le CSE ne soit pas consulté.

En effet, ce déploiement est le fruit d'un projet national ayant pour objectif de fournir au LFB d'ici 5 ans, 1,5 million de litres de plasma pour fractionnement.

Le cas échant, la CFDT considérera qu'il s'agit d'un délit d'entrave au CSEC et en avisera le secrétaire du CSEC pour toute action qu'il jugera nécessaire.

Les autres syndicats avaient décidé, dans un premier temps, de voter. À la suite de notre intervention, ils ont suivi la CFDT. Néanmoins, la Direction a estimé avoir consulté le CSE.

La CFDT a saisi le secrétaire du CSEC pour action.

CSE IDF DU 7 DECEMBRE 2023

Consultation sur le projet de réorganisation des magasins principaux

Le projet de réorganisation des magasins va avoir lieu. Le site de Versailles va perdre son magasin, le site de Pontoise sera spécialisé pour les consommables et pour la préparation et le magasin d'Ivry deviendra le magasin principal avec toutes les références.

Dans la pratique, cela permettra de simplifier la péremption des consommables et le travail de l'équipe des magasins.

Néanmoins, on regrette que l'accompagnement au changement du magasinier de Versailles n'a pas été fait. Ce qui n'est ni bienveillant, ni respectueux vis-à-vis de ce salarié et source de RPS.

La CFDT restera vigilante quant au respect de notre accord de réorganisation et de mobilité.

La CFDT a donné un avis favorable.

Consultation sur le projet de géolocalisation de tous les véhicules de service de l'EFS IDFR

Un marché public va pouvoir être fait pour géolocaliser les véhicules EFS. C'était l'urgence du moment quand on sait que les finances de l'EFS sont au plus bas ...

Environ 4 incidents par an pour une flotte de 80 véhicules pour un coût de 24 K€ HT/an.

Il n'est pas question d'équiper les véhicules d'un système de navigation pourtant plus efficace et utile au personnel.

Non, ce sera la cellule de transport qui donnera le chemin à prendre en cas de bouchon !

Pour la CFDT, aucun fait marquant ne justifie la mise en place de ce projet.

Ne serait-ce pas un moyen de surveillance pour ces salariés ?

La CFDT a voté contre le projet de géolocalisation des véhicules de l'EFS IDF.

Information et consultation sur le budget des Activités Sociales et Culturelles 2024

Le CSE a été consulté sur le budget ASC 2024 :

- Pour 7 voix UNSA
- Contre 7 voix CFDT
- Abstention 2 voix CFE-CGC
- 1 voix SUD

Ce qui donne un résultat **défavorable**.

La CFDT n'a pas modifié son vote depuis 5 ans au vu du mécontentement des salariés ! Avant paiement de la prestation « Noël », la réserve du CSE s'élève à environ 750 000 € ! Et dire qu'on cherchait des poux à la CFDT il y a quelques années...

Pourquoi la CFDT a encore voté contre ?

- L'accord de droit syndical prévoit qu'aucun engagement financier ne peut être pris avant que le CSE ne soit consulté sous peine d'entrave au fonctionnement du CSE ainsi que pour toute dépense supérieure à 2500€ non prévue au budget.

En étant majoritaire, l'UNSA a fait ce qu'elle voulait pendant 5 ans ! On a vu le résultat : des offres plus que médiocres, l'arrêt des 2 places pour les célibataires que la CFDT octroyait depuis toujours, des critères d'attributions plus ou moins obscurs ! Grâce à vos voix aux dernières élections, ce temps est révolu !

- Parce que nous ne pouvons pas dire oui à tout, les salariés ne doivent plus faire les frais de cette gestion, ô combien approximative, de l'UNSA comme c'est le cas depuis 5 ans.
- Le budget a été construit de façon approximative sans concertation préalable des autres élus.
- Aucune étude du budget ni de devis présenté pour le voyage 2024. Est-il normal que le prestataire choisi soit le même depuis 5 ans ???
- Aucune transparence sur les critères d'attribution. Ce sont toujours les mêmes qui bénéficient des prestations au détriment d'autres.
- Aucune amélioration des offres,
- Aucune revalorisation de la grille du QF,
- Le bureau du CSE décide seul que les « beaux enfants » puissent bénéficier du CSE EFS IDF alors que l'URSSAF ne le permet pas.
- Aucun contrôle sur l'octroi des chèques cadeaux de Noël.

Il n'est pas normal qu'un salarié ayant plus de 3 mois d'ancienneté à la distribution des chèques cadeaux Noël ne puisse y prétendre alors qu'à contrario d'autres qui ont quitté l'EFS depuis plus de 1 an et demi les ont obtenus par erreur !



**Ce n'est pas tolérable pour la CFDT, 1ère organisation à l'EFS IDF.
Pour rappel, les élus UNSA n'ont que 7 voix sur 17 au CSE !**

Pour la CFDT, le budget prévisionnel doit permettre à la majorité des salariés d'accéder à la culture, aux vacances, au bien-être et aux loisirs à moindre coût, ce qui est loin d'être le cas actuellement.



Les cartes de thalasso et autres activités proposées en 2023 ne sont pas concernées par le vote contre émis par la majorité des élus du CSE (CFDT, SUD et CFE CGC) sur le budget prévisionnel 2024 des ASC !
Soyons professionnels, ne mélangeons pas tout !

Afin d'améliorer l'offre du CSE, la CFDT propose :

- La revalorisation du Quotient Familial afin qu'un plus grand nombre des salariés puisse bénéficier des avantages du CSE,
- L'augmentation de la valeur des chèques vacances,
- Plus de week-ends à 50% accessibles aux familles,
- Plus d'expositions,
- Plus de concerts et spectacles de « têtes d'affiches »,
- Plus d'offres bien-être,
- Quelques spectacles classiques (concert, théâtre, ballets, Opéra...) avec une prise en charge plus importante,
- Une équité de traitement entre tous les salariés,
- Le respect des règles de l'URSSAF,
- Le droit aux chèques Noël pour les salariés ayant 3 mois d'ancienneté à la date de distribution,
- Des chèques culture pour la rentrée des enfants étudiants âgés de 17 à 21 ans,
- Une transparence sur les choix des prestataires retenus en fonction des devis proposés,
- Une meilleure réactivité lors de demandes de salariés.

Information en vue d'une consultation sur le projet de fermeture temporaire des MDD de Créteil du 8 juillet au 28 juillet 2024 et Avicenne du 29 juillet au 18 août 2024

La Direction souhaite fermer les petits sites de collectes faute de personnels. Créteil et Avicenne ne sont que les premiers. Les JO 2024 sont une opportunité exceptionnelle pour mettre en place ces fermetures. Mais la réalité est tout autre. La Direction souhaite s'affranchir de l'accord mobilité qui permet, sur volontariat, de travailler sur un autre site moyennant une prime de 22€ et du temps de trajet différentiel.

Aucune communication avec les équipes de prélèvements en amont n'a été faite par la Direction.

Pour la direction, les personnels des sites concernés devront avoir des motifs exceptionnels pour ne pas se voir imposer leurs dates de congés. Tout le monde n'a pas les moyens financiers de prendre ses congés en août !

La CFDT a demandé que les accords sur les fermetures temporaires de sites soient appliqués ; une contrepartie financière est prévue !

Si le lieu de travail temporaire engendre un temps de trajet allongé (plus de 30 min aller/retour), une indemnisation mensuelle de 100€ brut/mois est prévue.



Réclamations individuelles et collectives au CSE



N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS, toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE.

Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques, vous pouvez nous contacter :

- directement lors de nos déplacements sur site, - en répondant au questionnaire suivant : <https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7>
- ou en scannant le QR code

Consultation sur le projet de TMC d'aphérèse

En préambule, la CFDT tient à rappeler à la Direction qu'elle avait obtenu l'adhésion de nombreux personnels IDE pour la supervision et médecins pour la TMC avec la promesse de ne pas l'étendre à la plasmaphérèse.

La CFDT dénonce le manque de loyauté de la Direction Nationale. Mais ce n'est pas une surprise !

Le CSEC a été consulté après plusieurs mois de retard sur le calendrier prévu.

Que de temps perdu face à la pénurie de médecins. Mais le calendrier était de la responsabilité de la direction.

Quel sera la projection à moyen et long terme de la pénurie de médecins et les conséquences sur la pérennité de nos activités ainsi que sur leurs organisations ?

Concernant le projet en tant que tel, la CFDT estime que la responsabilité d'un IDE en supervision aphérèse est plus importante que pour l'IDE en supervision sang total.

Côté médecin, la responsabilité se situe sur la prescription à distance.

L'EFS avance en plein vide juridique qui risque d'accentuer la responsabilité de l'IDE en cas d'EIGD.

De plus, certains médecins TMC formés n'auront pas forcément d'expérience dans le domaine du don d'aphérèse.

D'autant que les automates ne sont pas identiques d'un site à l'autre.

La CFDT souhaite également par cette déclaration insister sur les fortes contraintes en site fixe, fortes polyvalences, cadence digne d'un travail à la chaîne avec des journées à rallonge sans compter l'organisation future envisagée pour le site de ZOLA et un avantage restauration réduit par rapport à la collecte mobile.

En outre, les collectes mobiles seront encore plus mises en difficultés car les IDE habilités en aphérèse pourront être redéployés en priorité vers les sites fixes pour la collecte de plasma.

Les collectes mobiles se vident de personnels sur certaines bases.

Actuellement, il peut y avoir des difficultés à joindre le médecin TMC.

Le recours systématique au médecin TMC pour la prescription de calcium en préventif ou curatif va engendrer une augmentation du nombre d'appels avec un risque de saturation et de retard à la prise en charge du donneur.

De plus, lors d'un EIGD plasmaphérèse, la procédure prévoit une prise en charge par 4 personnes.

La Direction peut-elle nous assurer que le nombre de personnel présent sur site sera suffisant pour gérer le malaise et les autres donneurs en cours de don.

En outre, la CFDT dénonce le non-respect de notre accord GPEC. Aucun rapport annuel GPEC n'est présenté aux OSR, aucun observatoire des métiers n'a été mis en place pour travailler sur ces métiers (IDE et médecin de collecte), pour travailler à des nouveaux parcours pros, classification et rémunération.

La Direction travaille toute seule avec pour seul dialogue social, la consultation des élus. **C'est regrettable.**

Les rétributions fixées unilatéralement par la Direction ne respectent pas la convention collective. Pire, elles sont modulées en fonction du temps de travail. Quid de cette rétribution en cas de changement de temps de travail (diminution ou augmentation).

La CFDT rappelle que les discussions qui pourront avoir lieu ne remplaceront pas celles qui auraient déjà dû se tenir car il n'y aura pas de rétroactivité, on est à nouveau dans la déloyauté de la direction.

Ce bricolage ne va pas dans le sens de l'attractivité dont manque déjà tellement notre Etablissement.

L'impact financier n'est pas chiffré dans sa globalité et ne reprend pas notamment les impacts en terme de masse salariale.

Pour donner suite à la mise en place de ce projet d'évolution de la TMC, la CFDT a demandé qu'un REX soit présenté en CSEC, ce que nous demandons également en région.

Pour toutes ces raisons, la CFDT a donné un avis **défavorable**, sur le projet d'extension de la TMC en don d'aphérèse.

Consultation sur le projet de réorganisation des services techniques

Il n'aura échappé à personne que les services techniques de l'EFS IDF doivent revoir leurs fonctionnements.

Les interventions sont réalisées dans des délais longs avec beaucoup de relances, indépendamment du professionnalisme des personnels de ce service.

Les techniciens se verront attribuer des missions bien définies et auront un interlocuteur unique.

La CFDT a demandé un retour d'expérience à 6 mois, voire un an. Cela permettra de faire un point afin de voir si des ajustements doivent être faits.

La CFDT a voté pour.



**Toute l'équipe CFDT vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année !
Rendez-vous en 2024 !**

Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

Fernandez Catherine
Technicienne de labo
Pitié



Didelot Frédéric
Technicien de labo
Poissy



Barka Nadia
Technicienne de labo
Bouvier



Leroux Julian
IDE EPDI
IVRY



Museux Léa
IDE
IVRY



Ierg Caroline
Technicienne de labo
St Antoine



Boulant Olivier
Chaussure de navette
Pitié



Nascimbèni Orphéo
Chef d'équipe
Bichat



Jubert Lesly
Employée relation donneur
Avicenne



Rouxel Mathilde
Technicienne de labo
Cochin



Moussaoui Hafid
Comptable
Ivry



Goumin Michel
Technicien de labo
Mondor



Binet Emmanuelle
Cadre AQ
Bouvier / Rungis



Artot Magali
Cadre Collecte site fixe
Pitié



Taieb Laure
Assistante Achat
Ivry



**Et la
Représentante
Syndicale
CFDT**